



Konferenz Kantonalen Energiedirektoren
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Communiqué de presse

Les directeurs de l'énergie définissent des priorités concrètes

Dès 2020, les nouveaux bâtiments devront dans la mesure du possible s'approvisionner de manière autonome, l'assainissement des constructions existantes sera renforcé et le recours aux énergies renouvelables devra être facilité. Lors de son assemblée générale d'aujourd'hui, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a adopté à l'unanimité un document de prise de position.

A moyen et long terme, le déficit de production relatif à la fermeture des centrales nucléaires actuelles ne pourra pas être comblé par de nouvelles centrales du même type. L'abandon de l'énergie nucléaire nécessite un accroissement de la production des énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique. L'écart de production restant devra aussi être comblé par l'augmentation des importations d'électricité ou par la construction de centrales thermiques à combustibles fossiles (p. ex. centrales à gaz).

Les cantons comme soutien important à la politique énergétique suisse

Les cantons disposent de nombreuses compétences dans les domaines de la production énergétique, de la distribution, ainsi que de la consommation d'énergie dans les bâtiments. Les cantons et les communes sont propriétaires directs et indirects des entreprises d'électricité à hauteur de 80% et, de ce fait, également de la société nationale du réseau de transport (Swissgrid SA). La politique énergétique dans les cantons est extrêmement dynamique. Entre 2007 et 2010, environ 1000 interventions ont été traitées sur le plan cantonal. La majorité des cantons ont également élaboré une base légale pour l'approvisionnement en énergie. Le haut niveau de la politique énergétique est en grande partie imputable au principe du fédéralisme qui encourage l'innovation ainsi que la concurrence entre les concepts politiques et conduit à une meilleure acceptation par la population. Les cantons soutiennent l'adaptation de la politique énergétique de la Confédération mais refusent catégoriquement les tendances vers la centralisation.

En tant qu'acteurs importants dans la politique énergétique, les cantons ont la volonté de prendre leurs responsabilités, tant envers les citoyennes et citoyens qu'à l'égard des entreprises du secteur énergétique. Par l'adoption d'une déclaration commune, les directrices et directeurs cantonaux dressent un plan d'actions général.

Des objectifs concrets dans le domaine des bâtiments

Les cantons sont compétents pour la gestion énergétique des bâtiments et ont déjà réalisé un certain nombre de résultats intéressants dans ce domaine (voir encadré). La réorientation de la politique énergétique demande de nouvelles mesures. C'est pourquoi les Modèles de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2008) devront révisés rapidement. Pour ce faire, l'EnDK a défini aujourd'hui, entre autres, les axes suivants:

- *Nouveaux bâtiments*: dès 2020, les nouveaux bâtiments seront tous chauffés dans la mesure du possible entièrement de manière autonome tout au long de l'année et contribueront à leur propre approvisionnement en électricité.
- *Bâtiments existants*: l'assainissement des bâtiments existants doit être renforcé. Il sera interdit de chauffer des locaux ou de préparer l'eau chaude sanitaire au moyen de résistances électriques. Dès 2020, dans les bâtiments subissant une rénovation importante, la préparation de l'eau chaude sanitaire devra se faire entièrement à partir d'énergies renouvelables. Le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables sera encore mieux encouragé qu'aujourd'hui.
- *Bâtiments en propriété des cantons*: l'approvisionnement en chaleur des bâtiments en propriété des cantons sera entièrement assuré sans recours à des combustibles fossiles à l'horizon 2050. Des mesures de compensation éventuelles devront être prises sur le territoire du canton concerné. D'ici 2030, la consommation d'électricité sera réduite de 20 % grâce à des mesures d'optimisation des procédés d'exploitation et à des opérations de rénovation des bâtiments grâce à de nouvelles installations alimentées aux énergies renouvelables.

L'EnDK mettra en place ces objectifs, permettant ainsi d'éviter une réglementation excessive. Une certaine marge de manœuvre sera ainsi créée afin de permettre l'innovation.

L'utilisation des énergies renouvelables sera facilitée

La production de chaleur et d'électricité au moyen des énergies renouvelables doit être encouragée de manière accrue. Le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables sera défini dans le cadre des plans directeurs cantonaux. La nouvelle situation initiale nécessite également de revoir la pesée des intérêts. De plus, les cantons souhaitent que le processus de simplification et l'accélération des procédures d'autorisation, en particulier celles liées aux installations solaires.

Les autres alternatives inévitables

L'EnDK est convaincue que, au regard des bases légales actuelles, les centrales nucléaires existantes ne seront pas remplacées par de nouvelles installations nucléaires à moyen et long terme. Les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétiques ne pourront probablement pas compenser à elles seules la suppression de l'énergie nucléaire. Se pose dès lors la question de la construction de nouvelles centrales à gaz. La détérioration du bilan de CO₂ causée par ce type de centrales imposera d'effectuer des compensations sur le territoire suisse. Cette relation causale demande un examen détaillé.

Les cantons définiront une stratégie plus élaborée au printemps 2012.

Zürich, le 2 septembre 2011

Renseignements:

M. Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, président de l'EnDK
Tél: 026 / 305 24 02; 079 / 300 48 62

Annexes:

Politique énergétique de l'EnDK : Repères et plan d'action

Encadré 1:

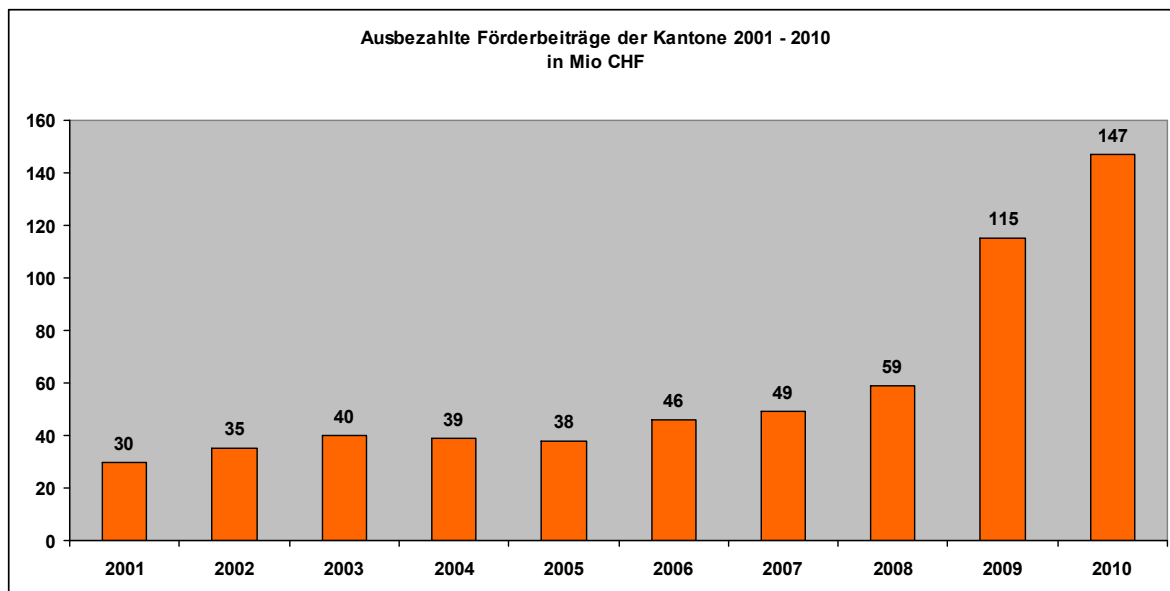
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

Les 26 membres des gouvernements cantonaux en charge du domaine de l'énergie se sont regroupés au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Selon la Constitution, les questions énergétiques dans le domaine des bâtiments sont du ressort des cantons.

L'EnDK, qui comprend aussi la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), encourage la collaboration entre les cantons sur les questions énergétiques et défend leurs intérêts communs. Elle coopère en outre avec des tiers, principalement avec la Confédération.

Encadré 2:

Evolution des montants d'encouragement versés par les cantons entre 2001 et 2010



Les programmes d'encouragement cantonaux ont pu, depuis le début des paiements de contributions globales (2001), obtenir des effets considérables. Dans l'ensemble, CHF 598 millions de contributions d'encouragement ont été versés entre 2001 et 2010. Pendant ces dix années, les mesures directes soutenues ont induit des effets énergétiques de l'ordre de 59,4 TWh et des effets de réduction des émissions de CO₂ d'environ 11,6 millions de tonnes – sans compter les prestations préalables. Au cours de la même période, des investissements supplémentaires de l'ordre de CHF 2,6 milliards ont été générés de cette manière. L'impact sur l'emploi qui en résulte peut être estimé à près de 13 500 personnes-année.